

✳️ **Éclairage**

La star des permis bateaux, en Île-de-France comme ailleurs, c'est le permis côtier. Il permet de naviguer en bateau à moteur partout, en France comme à l'étranger, dans la limite de 6 milles nautiques des côtes, soit un peu plus de 11 km. Comptez environ 550 € pour la formation « classique ». Pour ce prix, vous aurez droit, selon les écoles, à environ 8 heures de cours théoriques, deux heures de pratique, et à une kyrielle de supports d'apprentissage numériques. Attention aux formations moins onéreuses dispensées dans les mêmes écoles, elles s'adressent à ceux ayant déjà une certaine expérience de la mer et comprennent en conséquence moins de cours.



Paris (XII<sup>e</sup>), fin juin. Un cours de code au permis côtier à l'ENF, l'École de navigation française.



**Le Covid nous fait perdre 130 places d'examen chaque semaine**

LA DRIEAT, L'ORGANISME QUI ASSURE LA GESTION DES PASSAGES DU PERMIS

# PASSER SON PERMIS BATEAU, QUELLE GALÈRE !

Des milliers de candidats ne pourront passer l'examen avant plusieurs mois, la faute à des retards cumulés depuis le premier confinement. Les propriétaires de bateaux-écoles lancent un SOS.

PAR ANTHONY LIEURES

**SUR LA PAGE D'ACCUEIL** du site Internet de l'ENF, l'École de navigation française basée à Paris (XII<sup>e</sup>), ce message d'alerte, mis à jour régulièrement : « Toutes les inscriptions à compter de ce jour [...] ne donneront lieu à un passage d'examen qu'au mieux durant l'hiver 2021. » Depuis de longs mois, des milliers de candidats au permis bateau restent à quai en région parisienne. La faute à une accumulation de retards née durant le premier confinement, où le seul centre d'examen pour toute l'Île-de-France n'a pas fonctionné pendant près de deux mois.

Et les vagues suivantes de Covid-19 n'ont rien arrangé à la situation. La région parisienne, qui est celle qui compte le plus de prétendants au permis – option côtier – dans toute la France (un peu plus de

9 600 en 2019, soit 12,34 % du total national), ne compte pourtant qu'un seul centre d'examen, à Paris (XV<sup>e</sup>). Et il n'a pu fonctionner à plein avec la limitation des jauges en espace clos.

### « Situation catastrophique »

Il y a quelques semaines, Alexandre Sar, à la tête de l'ENF et administrateur financier de la Fédération nationale des bateaux-écoles (FNBE), a écrit à la ministre de la Mer, Annick Girardin, pour lui demander de prendre « des mesures d'urgence ». « Aucune session supplémentaire n'a été mise en place et cela a entraîné une accumulation de candidats insatisfaits », écrit-il

Jusqu'en 2020, il ne fallait compter que quelques semaines entre l'inscription en école

et le passage du permis, parfois moins d'un mois. « La situation est catastrophique et c'est surtout pour nos candidats que c'est compliqué, car l'été est arrivé et tous savent depuis des mois qu'ils n'auront pas leur permis pour en profiter », témoigne Séverine, secrétaire administrative du « Narval », ce bateau-école basé à Nogent-sur-Marne, dans le Val-de-Marne.

Au niveau national, l'État a observé une hausse du nombre de candidats dans les bateaux-écoles de plus de 65 % par rapport 2019, soit plus de 20 000 dossiers de plus. « En Île-de-France, nous avons dénombré de 3 500 à 4 000 inscrits supplémentaires pour ce premier semestre », précise la DRIEAT (direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement

et des transports), qui assure la gestion des passages du permis. Un afflux qui s'est heurté aux mesures de distanciation sanitaire : « Au lieu de 27 candidats réunis par sessions d'examen, on ne peut en recevoir que 20 au cours de chaque session, poursuit la DRIEAT. Le Covid nous fait perdre 130 places chaque semaine. »

### La colère des candidats

Une situation qui engendre une frustration chez les candidats, voire de la colère. À l'ENF, les coups de fil défilent dans le bureau, avec des prétendants « parfois très agressifs », témoigne Alexandre Sar. « J'en ai remboursé quelques-uns, glisse-t-il. Alors que ce n'est pas prévu dans le contrat... »

Les bateaux-écoles insistent pour que des sessions supplémentaires soient mises

en place rapidement, dans de grandes salles, pour absorber le retard. « Neuf dates sur juillet et août alors que c'est la haute saison, c'est inadmissible, poursuit la secrétaire du Narval. Il faudrait ajouter des sessions, dans un amphithéâtre avec des jauges de 50 candidats à l'examen plutôt que 20 personnes en salle... »

Actuellement, chaque ouverture de session permet aux bateaux-écoles d'inscrire jusqu'à cinq candidats à l'examen. Sauf que la plupart d'entre eux n'arrivent même pas à les caser, le système informatique étant pris d'assaut par toutes les écoles de région parisienne. « Le système de gestion bugge, soupire Alexandre Sar. En temps normal, on arrive à placer 100 à 150 personnes par mois. En ce moment, c'est plutôt 10, 12 ou 15... »



LP-ARNAUD JOURNOS

## « Cette attente, c'est hyper frustrant »

**PIÉGÉS** dans la nasse des candidats attendant leur passage de l'examen, ce mercredi soir de juin, on retrouve William, 27 ans, ou encore Pierre, 29 ans, lors d'un cours de code au permis côtier organisé à l'ENF (École de navigation française) à Paris. Des candidats motivés depuis de longs mois, et qui imaginaient passer le permis avant l'été. « Je me suis inscrit en juin 2020, puis on m'a dit que c'était

trop tard, explique le premier. Cette année, je suis revenu en mars et on me dit que je le passerai au mieux en octobre... Surtout, on fait des cours de code et on ne passera l'examen que trois ou quatre mois plus tard, c'est vraiment pas idéal. » Le jeune homme avait prévu de partir en mer, cet été. « C'est hyper frustrant, reconnaît-il. Mais tant pis, je ferai du voilier (NDLR : qui ne nécessite pas de permis). »

« Ça fait plusieurs années que je l'avais en tête et on s'est lancés en février alors qu'on était en télétravail, explique Pierre, accompagné de sa copine. On espérait le passer avant août... On s'est dit que c'était le bon moment, mais visiblement non (sourire). On est patients : il n'y a pas grand-chose à faire face à ces problèmes de l'administration. » Certains de ces candidats imaginaient profiter de leurs

vacances pour passer leur examen dans un autre centre, en bord de mer, par exemple. Sauf que le système l'interdit : tout prétendant se doit de le passer dans le centre rattaché au bateau-école dans lequel il s'est inscrit, sauf en cas de déménagement dans l'année. L'État travaille, par ailleurs, à une réforme des modalités de passage d'examen du permis, qui pourrait entrer en vigueur en 2022 ou 2023. A.L.